

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Fanny FONTAINE

**D2026- 167 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2  
AVRIL 2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le projet de procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 ;

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026 ;

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026- 168 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

VU la délibération n°2026-140 du 26 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Madame le Maire ;

Sur proposition de Monsieur Manuel SICELLO, premier Adjoint,

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire, visées ci-dessous :

- **Elus**

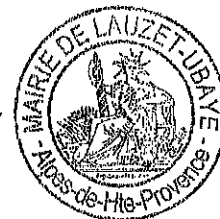
2026-05	30/04/2026	Demande de protection fonctionnelle		
---------	------------	-------------------------------------	--	--

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Richard FABRE a formulé une demande de protection fonctionnelle en date du 16 mars 2026.

Conformément à la réglementation applicable et en application de l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales, cette demande va être transmise au Préfet, accompagnée du procès-verbal de la présente séance mentionnant cette information.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire



Page 1/1

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-169 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE SEA 2026**

VU l'avis des commissions finances des 7 et 9 avril 2026, où ont été débattues les orientations budgétaires, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget.

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le Budget annexe SEA 2026 :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement,
- Par chapitre au niveau des opérations financières de la section d'investissement,
- Par opération au niveau des opérations individualisées, qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

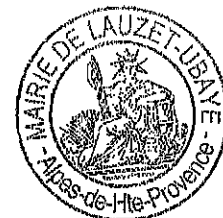
- |            |             |
|------------|-------------|
| • Dépenses | 52 100,00 € |
| • Recettes | 52 100,00 € |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- |            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 178 860,08 € |
| • Recettes | 178 860,08 € |

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATEL  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-170 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE BUVETTE DU LAC 2026**

VU l'avis des commissions finances des 7 et 9 avril 2026, où ont été débattues les orientations budgétaires, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget.

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le Budget annexe Buvette du Lac 2026 :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement,
- Par chapitre au niveau des opérations financières de la section d'investissement,
- Par opération au niveau des opérations individualisées, qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

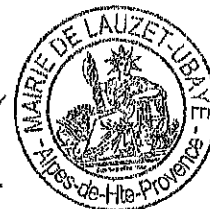
- Dépenses 12 385,00 €
- Recettes 12 385,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses 53 973,49 €
- Recettes 53 973,49 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATEL  
Maire



Page 1/1

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Solzic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-171 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAMPING DU BOUAS 2026**

VU l'avis des commissions finances des 7 et 9 avril 2026, où ont été débattues les orientations budgétaires, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget.

Le conseil Municipal,

Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le Budget annexe Camping du Bouas 2026 :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement,
- Par chapitre au niveau des opérations financières de la section d'investissement,
- Par opération au niveau des opérations individualisées, qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

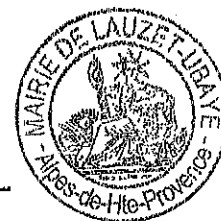
- |            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 234 158,00 € |
| • Recettes | 234 158,00 € |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- |            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 487 093,91 € |
| • Recettes | 487 093,91 € |

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-172 VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE CAMPING DU BOUAS**

**VU** les articles L222-1 et 2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** la comptabilité M57 ;  
**CONSIDERANT** la négociation en cours pour la vente du camping ;  
**CONSIDERANT** que ce budget ne peut être équilibré que par une subvention du Budget Principal de la Commune ;  
**CONSIDERANT** que le budget annexe 2026 du camping du Bouas fait apparaître un déficit d'un montant de 234 158,00 €.

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de voter une subvention d'équilibre d'un montant de **234 158,00 €** au Budget annexe 2026 du camping du Bouas.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Commune 2026 à l'article 65736221.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-173 VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET CCAS**

**VU** les articles L222-1 et 2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la comptabilité M57 ;

**CONSIDERANT** que ce budget ne peut être équilibré que par une subvention du Budget Principal de la Commune ;

**CONSIDERANT** que le budget du CCAS 2026 fait apparaître un déficit d'un montant de : 10 686,00 €.

Le conseil Municipal,

Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de voter une subvention d'équilibre d'un montant de **10 686,00 €** au Budget CCAS ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Commune 2026 à l'article 65736221.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Commune 2026 à l'article 65736221.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : /  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-174 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire,

**PROPOSE** au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations et organismes. :

Le conseil Municipal,

**DECIDE** de verser les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE VOTE	
ADMR Association du Service à Domicile en Milieu Rural	450,00	Adopté à l'unanimité
Mentendren	100,00	Adopté à l'unanimité
Escola de la Valeïa	100,00	Adopté à l'unanimité
Les Enfants du Lac	800,00	Adopté à l'unanimité
AMAC Association Mutilés et Anciens Combattants	50,00	Adopté à l'unanimité
Les Anciens Résistants de La Vallée de L'Ubaye	60,00	Adopté à l'unanimité
FNACA Association des anciens d'Algérie	75,00	Adopté à l'unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000,00	Adopté à l'unanimité
Les petits Ubayens M.A.M	500,00	Adopté à l'unanimité Mme Soizic PIGNATEL ne prend pas part au vote
Audacce	500,00	Adopté à l'unanimité
Lieutenants de l'ouvèterie des AHP	100,00	Adopté à l'unanimité
Don du sang bénévole en Ubaye	50,00	Adopté à l'unanimité
Les Restos du cœur	150,00	Adopté à l'unanimité

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE VOTE	
Solidaritat Ubaye	150,00	Adopté à l'unanimité
Secours Catholique	150,00	Adopté à l'unanimité
Croix Rouge	150,00	Adopté à l'unanimité
MDL - Maison du Lycée A. Honorat	100,00	Adopté à l'unanimité
		Adopté à l'unanimité Mme
Barcelonnette Football Club Ubaye	200,00	Soizic PIGNATEL ne prend pas part au vote
Club Aysse Ubaye (asso plongée)	400,00	Adopté à l'unanimité
L'Atelier Partagé en Ubaye	100,00	Adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>5 185,00</b>	

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Commune 2026 à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



  
**Agnès PIGNATEL**  
**Maire**

REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-175 VOTE DES 3 TAUX D'IMPOSITION 2026**

Madame le Maire,

**PROPOSE** de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2026. Les bases ont évolué mais les taux de la commune n'ont pas été modifiés.

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**FIXE** les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.25 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7.08 %
- Soit un produit fiscal attendu d'un montant de 229 448.00 €

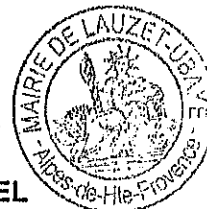
**DIT** que les recettes correspondantes à ce produit fiscal sont inscrites au budget principal de la commune :

Article 73111 : 208 757.00 €

Article 74833 : 20 691.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATEL  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Fanny FONTAINE

**D2026-176 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2026**

**VU** l'avis des commissions finances des 7 et 9 avril 2026, où ont été débattues les orientations budgétaires, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget.

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le Budget primitif 2026 de la commune :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement,
- Par chapitre au niveau des opérations financières de la section d'investissement,
- Par opération au niveau des opérations individualisées, qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Dépenses 843 788,00 €
- Recettes 843 788,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses 1 326 422,00 €
- Recettes 1 326 422,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATEL  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : /  
POUR : /  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Solzic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-177 ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES EN 2025 PAR LES ELUS**

**Madame le Maire,**

**VU** l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées d'une part en leur sein, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ;

**VU** la fiche pratique « État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus » publiée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

**CONSIDERANT** que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ;

**CONSIDERANT** que la DGCL recommande de présenter cet état en séance, avec mention de ce document au procès-verbal, notamment lors du débat d'orientation budgétaire qui intervient avant l'examen du budget ;

**CONSIDERANT** que pour l'adoption des budgets de l'année N, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en année N-1 ;

Madame le Maire communiqué cet état au conseil municipal :



Page 1/2

NOM DES ELUS	FONCTION	TOTAL BRUT ANNEE 2025	TOTAL NET ANNEE 2025
Agnès PIGNATEL	Maire	10 210.44 €	8 832.12 €
Manuel SICELLO	1 <sup>er</sup> Adjoint	10 210.44 €	8 832.12 €
Gérard HERMELIN	2 <sup>ème</sup> Adjoint	5 445.60 €	4 710.36 €
Françoise BRUN	3 <sup>ème</sup> Adjoint	5 445.60 €	4 710.36 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-178 DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS  
THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-22 transposable aux EPCI, relatif à la formation et la composition de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**VU** la délibération n°DC2026\_03\_032 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Attractivité
- Environnement
- Aménagement
- Cadre de vie
- Finances, ressources humaines
- Marchés à procédure adaptée

**CONSIDERANT** qu'au titre de cette délibération, chaque commune membre de l'EPCI a, au plus, autant de membres titulaires dans la commission que de sièges au sein du conseil communautaire et que, pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être choisi parmi les conseillers municipaux pour siéger en cas d'empêchement du titulaire ;

**CONSIDERANT** que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste au sein du conseil ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation, au sein du conseil municipal, des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales ;

**CONSIDERANT** les candidatures de Mme Fanny FONTAINE, Mme Léa FOURGEAUD, M. Mathieu BERÇON, M. Manuel SICELLO ;

Page 1/2

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le mode de scrutin à main levée est retenu.

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres et représentés :

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des différentes commissions thématiques intercommunales :

- o Commission Attractivité : Mme le Maire, Agnès PIGNATEL / Mme Fanny FONTAINE
- o Commission Environnement : Mme Fanny FONTAINE / Mme le Maire, Agnès PIGNATEL
- o Commission Aménagement : M. Mathieu BERÇON / Mme le Maire, Agnès PIGNATEL
- o Commission Cadre de vie : Mme Léa FOURGEAUD / Mme le Maire, Agnès PIGNATEL
- o Commission Finances, Ressources humaines : Mme le Maire, Agnès PIGNATEL / M. Manuel SICELLO
- o Commission Marchés à procédure adaptée : Mme le Maire, Agnès PIGNATEL / M. Manuel SICELLO

**CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-179 DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 *nonies* C disposant qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges ;

**VU** la délibération n° DC2026\_03\_035 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la majorité des deux tiers de ses membres ;

**CONSIDERANT** qu'au titre de ladite délibération, la commission est composée de 14 membres selon la répartition suivante :

- La Présidente de la CCVUSP
- Un membre pour chacune des 13 communes ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection, au sein du conseil municipal, d'un représentant siégeant au sein de la CLECT.

**CONSIDERANT** la candidature de Mme Agnès PIGNATEL

Le mode de scrutin à main levée est retenu.

Le conseil Municipal,

Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :





Page 1/2

**PROCLAME** Mme Agnès PIGNATEL représentante de la commune du Lauzet-Ubaye  
siégeant au sein de la CLECT

**CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Fanny FONTAINE

**D2026-180 PROPOSITION DE COMMISSAIRES SIEGEANT AU SEIN DE LA  
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A, disposant que dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires ;

**VU** les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

**VU** la délibération n°DC2026\_03\_036 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

**CONSIDERANT** que les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

**CONSIDERANT** qu'au titre de la délibération susvisée, il convient de proposer deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants ;

Le conseil Municipal,  
Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**PROPOSE**, au titre de commissaires titulaires de la CIID :

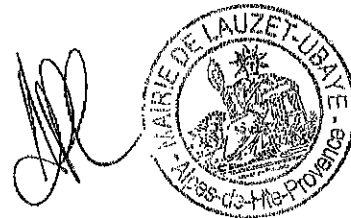
- **Mme Fanny FONTAINE**
- **M. Mathieu BERÇON**

**PROPOSE**, au titre de commissaires suppléants de la CIID :

- **Mme Marjorie PAPE**
- **M. Manuel SICELLO**

**CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-181 RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIETE ROUTIERE DU MIDI --  
PARCELLES COMMUNALES AU LIEU-DIT DERBEZI**

**Madame le Maire,**

Rappelle l'historique du bail :

Par acte sous seing privé en date du 12 janvier 2015, la commune de Le Lauzet-Ubaye a donné à bail à la société ETS GUERIN, pour une durée de dix ans, plusieurs parcelles de terrain situées sur le territoire communal, au lieu-dit « Derbezi », représentant une superficie totale de 38 276 m<sup>2</sup>.

Par la suite, la société ETS GUERIN a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de son associé unique, la société Routière du Midi, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. À ce titre, la société Routière du Midi s'est substituée de plein droit à la société ETS GUERIN, désormais radiée.

Ce bail est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Un nouveau bail a ensuite été conclu à compter du 1er janvier 2020, portant sur des parcelles situées au lieu-dit « Derbezi », cadastrées section I n° 183 (partie), 184, 185 (partie), 186 (partie) et 187 (partie), pour une superficie de 12 000 m<sup>2</sup>, telles que délimitées sur le plan annexé.

Ce bail a été consenti pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de renouveler le bail ;



**CONSIDERANT** que la commune de Le Lauzet-Ubaye est propriétaire de parcelles situées au lieu-dit « Derbezi », cadastrées section I n° 183 (partie), 184, 185 (partie), 186 (partie) et 187 (partie) ;

**CONSIDERANT** la demande de la société Routière du Midi en vue de louer ces terrains ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de valoriser ces parcelles ;

Le conseil Municipal,

Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

**D'APPROUVER** la mise en location, à compter du 1er janvier 2026, des parcelles susmentionnées, d'une superficie totale de 12 000 m<sup>2</sup>, au profit de la société Routière du Midi, telles que délimitées sur le plan annexé ;

**DE FIXER** la durée du bail à neuf (9) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2034 ;

**DE FIXER** le loyer annuel à 2 800 € hors taxes ;

**DE PRÉCISER** qu'en sus de ce loyer en numéraire, le preneur s'engage à mettre à disposition de la commune, au dépôt communal, 50 tonnes de gravillons 4/6 par an, ainsi qu'à assurer l'entretien de la voie d'accès aux terrains (revêtement en gravier, sans dégradation), depuis la RD 954 jusqu'à l'emprise des parcelles, conformément à l'annexe 2 ;

**DE PRÉCISER** que le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, avec pour indice de référence celui du 2<sup>e</sup> trimestre 2025 et pour indice de comparaison celui du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son 1er Adjoint, à signer le bail correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny FONTAINE

**D2026-182 PROJET DE RENOVATION DE LA CABANE DE L'AIGUILLE**

La cabane pastorale de l'Aiguille se situe dans le vallon du col de la Rousse. Elle est utilisée du 25 août au 15 octobre pour la garde d'un troupeau de 1800 brebis. Elle est composée de deux pièces (une pièce à vivre et une chambre) mais ne possède pas de sanitaire et une deuxième chambre est nécessaire (2 salariés embauchés). Il est aussi nécessaire de rénover l'existant en plus de l'agrandissement. En effet cette cabane n'est actuellement pas hors d'eau et hors d'air. Il sera important de changer les menuiseries et d'assainir la cabane existante.

Afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des usagers de l'alpage, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la dignité des personnes, la commune propose d'améliorer les conditions de logement sur ce quartier.

La cabane neuve permettra de remplir les exigences sanitaires et de confort actuelles : isolation thermique, électricité photovoltaïque, eau chaude sanitaire (chauffe-eau gaz), douche, évier, toilettes sèches, poêle à bois...

Cet équipement permettra de loger les bergers du locataire pendant toute la durée d'utilisation du quartier de manière décente.

La conception et l'implantation du projet sont pensés pour réduire au maximum son exposition aux risques naturels, en particulier le risque avalanche.

Pour le financement de cette opération, Madame la Maire propose de solliciter l'aide financière du FEADER à hauteur de 75% au titre de l'aide aux équipements pastoraux collectifs (73.01B).

Le plan de financement prévisionnel pour le montage et le dépôt du dossier de rénovation de la cabane est le suivant :

- Assistance technique du CERPAM (HT) (phase 1) : 2 720,00 €
- Assistance de l'architecte mandaté HT : 2 000,00 €
  
- Coût du montage et dépôt de dossier (HT) : 4 720 € HT
- Total des dépenses éligibles : 4 720 € HT
- Financement FEADER : 75 % soit 3 540 € (HT)
- Autofinancement : 25 % soit 1 180 € (HT)

La suite du plan de financement sera approuvée à un prochain conseil municipal une fois les plans établis et validés ce qui permettra une estimation précise par les artisans.

Le conseil Municipal,

Après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le projet de rénovation de la cabane de l'Aiguille sur le principe et autorisera sa réalisation après validation des plans et du plan de financement final ;

**ACCEPTTE** de mandater les services de l'architecte Jean DANIEL, selon le devis de prestation validé ;

**ACCEPTTE** de confier le dossier pour l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage au CERPAM, selon le devis de prestation validé ;

**APPROUVE** le coût prévisionnel du montage et dépôt de dossier de 4 720 € HT ;

**ADOPTTE** le plan de financement proposé ;

**SOLLICITE** les aides du FEADER à hauteur de 75 % du montant total HT de l'opération, selon le plan de financement proposé ;

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part d'autofinancement restante ;

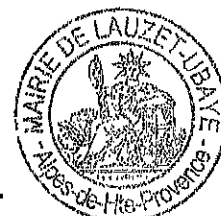
**CERTIFIE** que les travaux n'ont pas été commencés ;

**CERTIFIE** la libre disposition des terrains et bâtiments communaux sur lesquels sont envisagés les travaux ;

**AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches liées à la réalisation de l'opération et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire



Page 2/2